



# Parc nautique Lucie RIVAUT

2AD Architecture - Sèvres (92)

**Lieu :** L'île de Monsieur à Sèvres Sèvres (92310)

**Situation :** ancienne friche industrielle en bord de Seine

**Surface :** Shon : 10 188 m<sup>2</sup>

**Coût Total (hors terrain) :** 22 millions d'€

## Liste des matériaux et aménagement intérieur :

Structures béton en vide sanitaires, structures (épicéa et mélèze), et planchers bois(osb), Menuiseries acier et chêne. Planchers extérieurs en chêne. Couvertures zinc et membranes sarnafil sous végétalisation. Façades bardages mélèze sur toile microporéforée cuivrée. Panneaux ctbx+peinture microporeuse en parements. Brise-soleils mélèze. Cloisons fermacel ou osb. Panneaux acoustique médium, claustras spérafats épicéa, parquet chêne chauffé.

**Isolant(s) :** fibre de bois Homatherm, entre ossatures bois ou par l'extérieur sur voiles béton. Efisol Tms en planchers hauts et bas

**Chauffage :** pac réversible sur nappe phréatique pour production d'air (diffusion par soufflage) et d'eau (pour planchers chauffants et panneaux rayonnants)

**Eau chaude :** ECS par 60m<sup>2</sup> de panneaux solaires

**Autres caractéristiques :** 80 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques semi-intégrés en toiture (tranche 1), et 110 m<sup>2</sup> de verrières photovoltaïques (tranche 2)

Le parc nautique de l'île de Monsieur est un projet porté par le SMANSLVS. Ce projet a pour objectif de créer, à Sèvres, sur une ancienne friche industrielle d'une superficie de 7.6 hectares, un grand parc naturel dans la continuité paysagère et écologique du Val de Seine. Au sein de ce parc, en zone inondable, sont implantés une base nautique centrée sur des activités de canoë-kayak, d'aviron et de voile, un centre de loisirs et des bâtiments d'accueil avec points de restauration. Cinq thèmes principaux sont traités : l'écologie du paysage, la gestion de l'eau, la gestion des énergies et les énergies renouvelables, la qualité durable de l'architecture, le chantier vert. Toutes les essences de bois sont PEFC et non traitées. La récupération des eaux de pluie est utilisée pour l'arrosage et les chasses d'eau. Utilisation de matériaux de déconstruction du site pour toutes les chaussées. Gestion économique de l'éclairage intérieur et extérieur. Gestion des eaux sur parcelle: aucun rejet au réseau collectif.

**Intervenants :** Maîtrise d'ouvrage: Syndicat Mixte pour les Activités Nautiques, Sportives et de Loisirs du Val de Seine-Conduite d'opération Icade Foncier Développement- Architecte: 2AD Architecture-Environnement: 2AD Ingénierie-Paysagiste: Architecture du Paysage-VRD: Viatec-Mobilier urbain: V.Dupont-Rougier-Fluides: Pouget-Structure et bois: Charpente Concept-Eco: Mdetc OPC: CLC France.